Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 juillet 2026

2026/07/07-03

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 1er juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 juillet 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE GOC LE SAGER Fabienne - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier –LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LALLEMENT Dominique à LE DUC Didier
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
KRAUS Jean-Paul à CARDUNER Didier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

GRANDIL Gwenaëlle

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072603-DE

Madame BRAESCU ANDRIEU, Adjointe au Maire, indique que dans le cadre de la mutualisation des achats et en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre Concarneau Cornouaille Agglomération, la Ville de Concarneau et la Ville de Trégunc doivent être retranscrites dans une convention validée par les assemblées délibérantes des 3 entités concernées, avant le lancement de la consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 16 juin 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de groupement de commandes en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 8 juillet 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC



